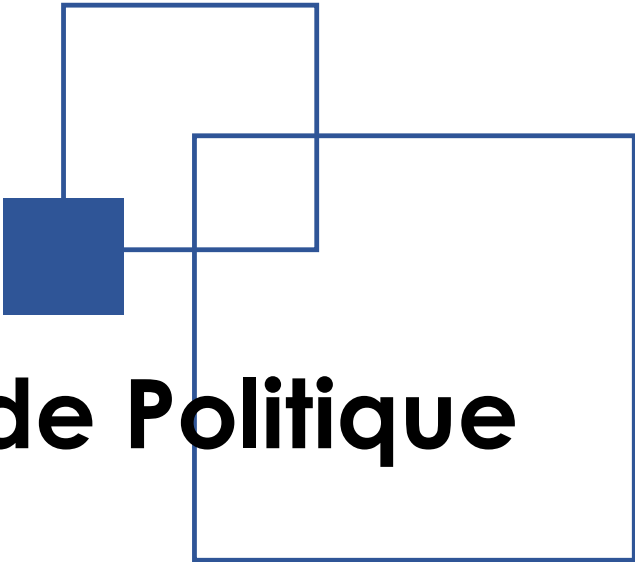
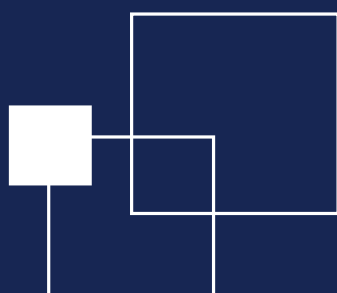




# Déclaration de Politique communale



**2024-2030**



|            |                                                                                                 |    |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.         | Préambule .....                                                                                 | 4  |
| 2.         | LA GOUVERNANCE .....                                                                            | 6  |
| 2.1.       | La participation comme méthode de travail .....                                                 | 6  |
| 2.1.1.     | La création d'un Comité du Pilotage du PST.....                                                 | 7  |
| 2.1.2.     | Les budgets participatifs.....                                                                  | 8  |
| 2.1.3.     | Les Commissions communales.....                                                                 | 10 |
| 2.1.3.1.   | Commission pure.....                                                                            | 10 |
| 2.1.3.1.1. | Commission de circulation .....                                                                 | 10 |
| 2.1.3.2.   | Commissions mixtes.....                                                                         | 10 |
| 2.1.3.2.1. | Commission communale mixte : Cadre de vie, chemins et sentiers.....                             | 10 |
| 2.1.3.2.2. | Commission communale mixte : agriculture .....                                                  | 10 |
| 2.1.3.2.3. | Création d'un Conseil consultatif des aînés .....                                               | 11 |
| 2.1.3.3.   | Commissions issues de législations spécifiques.....                                             | 11 |
| 2.1.3.3.1. | Commission Consultative Communale de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM)..... | 11 |
| 2.1.3.3.2. | Commission Locale de Développement Rural (CLDR).....                                            | 12 |
| 2.1.3.3.3. | Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale .....                                   | 12 |
| 2.1.3.3.4. | Commission Communale de l'Accueil - CCA - Accueil Temps Libre – ATL.                            | 13 |
| 2.2.       | La supracommunalité .....                                                                       | 13 |
| 3.         | LE VIVRE ENSEMBLE .....                                                                         | 15 |
| 3.1.       | Petite enfance.....                                                                             | 15 |
| 3.2.       | Enseignement.....                                                                               | 16 |
| 3.3.       | Jeunesse .....                                                                                  | 16 |
| 3.4.       | Aînés.....                                                                                      | 17 |
| 3.5.       | Action sociale .....                                                                            | 18 |
| 3.6.       | Culture - Associations et festivités .....                                                      | 20 |
| 3.7.       | Sport & Santé .....                                                                             | 21 |
| 3.8.       | Bien-être animal .....                                                                          | 22 |
| 4.         | LE TERRITOIRE.....                                                                              | 23 |
| 4.1.       | Cadre de vie et urbanisme .....                                                                 | 23 |
| 4.2.       | Travaux.....                                                                                    | 25 |
| 4.3.       | Mobilité .....                                                                                  | 26 |

|         |                                                                               |    |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 4.4.    | Propreté & gestion des déchets .....                                          | 27 |
| 4.5.    | Sécurité.....                                                                 | 27 |
| 4.6.    | Eau .....                                                                     | 28 |
| 4.7.    | Environnement .....                                                           | 28 |
| 4.8.    | Agriculture .....                                                             | 29 |
| 4.9.    | Énergie :.....                                                                | 30 |
| 4.10.   | Économie et Tourisme :.....                                                   | 31 |
| 4.10.1. | Dynamisation du commerce local et des circuits courts.....                    | 31 |
| 4.10.2. | Tourisme et mise en valeur du patrimoine .....                                | 31 |
| 5.      | Déclaration de politique communale et Objectifs du Développement Durable..... | 33 |
| 6.      | Un fonctionnement interne modernisé et performant .....                       | 40 |
| 7.      | Conclusion .....                                                              | 42 |

# 1. Préambule

La Déclaration de Politique communale (DPC) est un acte politique fondamental qui jette les bases du travail qui sera fait dans les 6 prochaines années dans les différents secteurs d'activité de la vie communale.

Dans un contexte économique et budgétaire exigeant, il est essentiel de conjuguer ambition et pragmatisme. Économies structurelles et optimisation des ressources. Offrir des services de qualité à nos citoyens tout en assurant une gestion rigoureuse des finances de la Ville est un défi que nous relèverons avec détermination.

Nous voyons cette contrainte comme une opportunité de renforcer les synergies avec nos partenaires locaux, qu'ils soient associatifs ou économiques, afin d'œuvrer ensemble à la construction d'un avenir durable et solidaire pour Genappe.

Le tissu associatif de Genappe est une véritable richesse pour notre commune. Les associations jouent un rôle clé dans le dynamisme et la cohésion sociale de notre territoire. Parallèlement, nos entreprises locales – PME, artisans, indépendants – constituent des moteurs indispensables pour l'innovation et le développement économique. Ces forces vives, en collaboration avec les institutions publiques, dessinent ensemble les contours d'une commune résolument tournée vers l'avenir.

Nous nous engageons à travailler main dans la main avec ces acteurs pour développer des projets communs qui profiteront à l'ensemble de la communauté.

Parmi les pistes concrètes, nous pensons notamment qu'il y a lieu :

- De renforcer les collaborations avec nos partenaires naturels (CPAS, 38, GAL, commissions) et le monde associatif,
- De renforcer une mutualisation des moyens et des projets avec des communes limitrophes et avec des intercommunales,
- D'impliquer les entreprises locales dans différentes initiatives,
- De développer des projets culturels et sportifs en partenariat avec le secteur associatif et privé pour élargir l'offre disponible sur le territoire.

Cette déclaration de politique communale pose les bases de notre Programme Stratégique Transversal (PST) 2024-2030. Ce dernier sera élaboré conjointement par les élus, les employés communaux et sous la conduite des Directrices générale et financière, appuyés par le Comité de Direction, ce document reflétera notre vision commune.

De plus, dans une démarche participative, une partie importante de ce PST – en particulier les thématiques liées au « vivre ensemble » – fera également l'objet d'une coécriture avec des représentants d'associations locales. Ces dernières seront invitées à participer à des ateliers de réflexion et de conception pour garantir que les projets envisagés répondent aux besoins réels de la population.

C'est un mouvement déjà mis en place lors de la législature précédente : enquête agriculteurs, seniors, biodiversité, mobilité douce, etc. Et c'est un mode de gouvernance qui pourrait trouver un prolongement dans plusieurs projets présentés ci-dessous et dans d'autres secteurs : intergénérationnel, seniors, jeunes, petite enfance, etc.

La présente déclaration traduit notre vision pour Genappe : une commune solidaire, innovante et durable. Elle fixe un cap clair, tout en laissant une place essentielle à l'expérimentation, à l'adaptation et à la créativité collective. Ensemble, relevons les défis de demain pour bâtir une ville à l'image de ses habitants : audacieuse et conviviale.

\* \* \*



## 2. LA GOUVERNANCE

### 2.1. La participation comme méthode de travail

*(Une gouvernance participative pour une ville plus proche de ses citoyens)*

La Déclaration de politique communale 2019-2024 mentionnait la volonté de la majorité de « continuer à favoriser le rapprochement entre la Ville et les citoyens ».

Le Programme Stratégique Transversal adopté dans la continuité de cette DPG, pour la période 2019-2024, avait pour objectif d'« impliquer les agents communaux ainsi que les partenaires (institutionnels et/ou associatifs et les citoyens) et les fédérer autour d'un projet en visant une participation et une implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre du programme. »

La méthodologie prévoyait un « décroisement des services communaux, une meilleure efficacité et une plus grande participation de chacune et chacun à la vie de la collectivité. »

Durant la mandature précédente, de nombreuses choses ont été mises en place. Sur différentes thématiques liées à des enjeux très actuels, des dynamiques participatives ont été amorcées, entre autres grâce aux trois éditions du budget participatif de la Commune (Voir point suivant).

Une culture de la collaboration s'est mise en place, entre les citoyens, les services communaux, les membres des Commissions, et les mandataires.

Dans ce cadre, la majorité en place durant la législature 2018-2024 a également souhaité travailler à l'élaboration de 5 fiches thématiques, qui seront proposées à la nouvelle majorité. Au-delà des thématiques spécifiques, l'objectif était de tester et proposer une méthode de travail participative, incluant certaines des commissions de la Commune (Commission des Aînés, Commission Agriculture, etc.), et des associations et citoyens engagés du territoire (2 coopératives nées après l'appel à projet Budget Participatif 2020 : Greendyle et Les Amis du Bois Balon – Nespa, le Monty et le Maillon, tous trois porteurs de projets dans le domaine de la mobilité).

Pour chacune de ces thématiques, les enquêtes menées par la Ville (Enquête sur qualité de vie des agriculteurs et agricultrices, et Enquête sur les Seniors) et les projets retenus dans le cadre des budgets participatifs (2020, 2021 et 2023) ont montré l'intérêt et surtout les compétences de certains citoyens du territoire.

### 2.1.1. La création d'un Comité du Pilotage du PST

Au préalable de la rédaction de la Déclaration de Politique communale, le Collège a décidé de la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) du Programme stratégique transversal. Cela s'inscrit dans la continuité de la méthode de travail initiée durant la précédente mandature.

Comme prévu par le Guide méthodologique, ce COPIL aura pour fonction d'« orchestrer et coordonner la démarche PST »<sup>1</sup> avant sa validation par le Collège communal et la présentation du document final au Conseil Communal. Concrètement, il s'agit de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PST.

Ses missions couvriront :

- L'élaboration : proposer au Collège communal la traduction de la déclaration de politique commune en objectifs stratégiques et opérationnels et les fiches-actions du PST qui en découlent.
- La mise en œuvre : coordonner les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires.
- Le suivi : assurer le monitoring des actions à travers des indicateurs précis et des rapports réguliers.
- L'évaluation : mesurer les impacts du PST et formuler des recommandations pour améliorer son efficacité.
- En s'appuyant sur ces missions, le COPIL aurait également pour vocation de favoriser la transversalité, la participation citoyenne et l'intégration des projets supra communaux.

Il sera composé — toujours comme le prévoit le Guide méthodologique — du Comité de direction (CODIR), lui-même composé de la Directrice générale, de la Directrice financière, du responsable du service Travaux, de la responsable DRH et du

responsable du service informatique et du référent PST. A cela, il a été proposé d'intégrer :

- De manière permanente :
  - Le Bourgmestre (qui a le PST dans ses matières).
  - 3 mandataires (2 Échevins et 1 Conseiller communal).
- Cela correspond à l'objectif du PST de *« fédérer l'autorité politique, l'administration et les partenaires autour d'un projet en leur offrant un cadre mobilisateur. »*<sup>2</sup>
- Le rôle des mandataires communaux membres du COPIL consistera également à faire le lien, lors des conseils communaux, entre les points à l'ordre du jour et les fiches PST.
- De manière occasionnelle (sous forme de rencontres) :
  - Des chefs de service de l'administration pour garantir l'intégration opérationnelle des projets dans les différents services.
  - Des membres des Commissions communales.
  - Des acteurs locaux (associations, experts, entreprises, citoyens porteurs de projets locaux, ...) afin d'incarner la dimension participative et éducative du PST.
- Cela concrétise l'idée que *« la mobilisation de toutes les compétences, celles du corps politique, celles de l'administration ainsi que celles des partenaires (associations, institutions para locales, citoyens, partenaires institutionnels tels que le CPAS ou le 38 ou des entreprises, ...) est une des clefs du succès du PST. »*<sup>3</sup>

L'objectif est d'éviter d'avoir d'un côté le Collège communal et de l'autre l'administration, mais qu'ils collaborent constamment au sein de cette structure intermédiaire. La finalité est que le PST devienne un réel « fil rouge » des projets communaux.

Le COPIL ne se limitera pas à une simple fonction de coordination administrative. Il pourra constituer une chambre de réflexion pour traiter des thématiques nécessitant une approche transversale : transition écologique, énergie, gestion des déchets, mobilité durable, ... Il pourra également être une interface entre le PST et d'autres dynamiques communales ou supra communales, comme le Plan Énergie Climat ou les projets liés au GAL, CORENOVE, WelCoop, etc.

De cette manière, le PST pourra constituer la colonne vertébrale d'un réel projet de ville, renforçant la cohérence et l'impact des actions locales.

### 2.1.2. Les budgets participatifs

Les trois éditions du budget participatif, lors de la précédente mandature, ont montré l'intérêt des citoyens et citoyennes pour cette participation, que ce soit en tant que membres du jury citoyen ou comme porteurs de projets sur le territoire.

Comme dit précédemment, la majorité en place a souhaité aller un pas plus loin, en pérennisant des projets financés par le budget participatif en fiches projets dans le prochain PST.

Les budgets participatifs 2021 et 2023 ont octroyé un financement au Maillon pour des projets favorisant la mobilité douce (en particulier à vélo) sur le territoire. Le Maillon porte également une fiche dans le nouveau GAL débuté en 2024 : « Les jeunes en selle ».

Le Maillon, en collaboration avec NESPA et Le Monty, porte une fiche projet, dont l'objectif opérationnel est d'« augmenter la part du vélo dans les déplacements utilitaires sur le territoire ».

Le budget participatif 2020 a octroyé un financement à la Coopérative Greendyle, pour un projet de centrale biomasse à Loupogne. Il s'agit d'un projet de communauté d'énergie qui pourrait faire des émules sur le territoire.

De plus, Greendyle porte la fiche « Soutien au chauffage biomasse et à l'isolation biosourcée » dans le cadre du nouveau GAL Pays des 4 Bras. L'objectif est la création d'une plateforme de production de plaquettes de bois, qui serviront de combustible aux chaudières biomasse locales.

La coopérative Greendyle a collaboré à la création d'une fiche-projet dont l'objectif opérationnel est de « créer un circuit court en matière de production et d'utilisation de la biomasse sur le territoire de Genappe ».

Enfin, les budgets participatifs 2020 et 2023 ont octroyé un financement à la Coopérative « Les Amis du Bois Balon ». La Commune de Genappe a elle-même investi dans cette coopérative qui vise à rendre au bien commun un petit bois à Genappe. Ce projet a donc pu voir le jour grâce au budget participatif, au soutien de la Commune, et à un réel élan citoyen, via le *crowdfunding*.

Le projet du Bois Balon est à l'intersection de nombreux enjeux : l'intérêt de la marche à Genappe, en particulier auprès des Seniors, l'importance de replanter des arbres, la production de plaquettes de bois, la cohésion sociale, etc. La coopérative portera une fiche-projet, dans le prochain PST, dont l'objectif opérationnel sera d'« entretenir et aménager le bois pour y accueillir les citoyens dans le respect de la nature ».

La majorité actuelle, reconduite de la législature précédente, souhaite poursuivre la dynamique des budgets participatifs, comme outil de participation et d'implication citoyenne dans les enjeux du territoire. L'expérience a montré que ces budgets participatifs permettaient de rendre les citoyens et citoyennes acteurs de leur Commune.

La volonté de reconduire le budget participatif est bien là et sera traduite dans le budget 2026. L'année 2025 sera consacrée à terminer les projets du budget participatif 2023 et définir les axes du PST qui pourront trouver un écho auprès des citoyens et associations via les budgets participatifs suivants.

## 2.1.3. Les Commissions communales

### 2.1.3.1. Commission pure

#### 2.1.3.1.1. Commission de circulation

La Commission de circulation a pour mission de remettre un avis sur les demandes en matière de circulation et de mobilité. Il s'agit d'une commission communale pure élargie aux personnes ressources dans ce domaine.

### 2.1.3.2. Commissions mixtes

#### 2.1.3.2.1. Commission communale mixte : Cadre de vie, chemins et sentiers

Cette Commission vise à mettre en évidence la problématique des chemins et sentiers et du cadre de vie de manière générale afin de créer un outil de mise à jour de leur statut (modifications, déplacements, suppression...) et des priorités qui doivent être accordées pour leur maintien et leur entretien.

#### 2.1.3.2.2. Commission communale mixte : agriculture

Cette Commission a pour mission d'harmoniser les contacts entre la Ville et les agriculteurs. Elle allie le travail en réunions et les visites sur le terrain, à la découverte de pratiques culturelles, dans l'entité ou ailleurs.

Elle se fixe comme objectifs :

- De servir de relais, et créer du lien, entre le monde des agriculteurs et les autorités communales.
- De faire connaître les avis, demandes et aspirations des agriculteurs, des autorités communales et des citoyens.
- D'informer sur les nouvelles législations.
- D'accompagner les agriculteurs dans une transition, une agriculture raisonnée et des circuits courts.
- De sensibiliser les agriculteurs à un usage parcimonieux des pesticides dans le respect de la législation et des besoins de santé publique, particulièrement à proximité des lieux d'accueil de publics sensibles.
- De déterminer les priorités dans l'entretien des voiries agricoles.
- De fournir un soutien administratif aux agriculteurs, comme le recommandait l'Enquête sur leur qualité de vie.
- De poursuivre le projet GenappeMaTerre en soutenant la communication des agriculteurs, en participant à l'organisation de la foire agricole du Pays des 4

Bras (la ruralité en fête) et en organisant à destination du grand public un cycle semestriel de conférences-débats (précédé d'un spectacle ou d'un film) sur la ruralité.

- D'ouvrir la commission au GAL et à d'autres acteurs

#### 2.3.1.2.3. Création d'un Conseil consultatif des aînés

Le Conseil Consultatif des Aîné(e)s a pour mission d'informer le Collège et le Conseil communal sur les besoins spécifiques des seniors, afin de favoriser des politiques plus inclusives en leur faveur. En tant qu'organe indépendant, il formule des recommandations et des propositions, soit de sa propre initiative, soit en réponse aux sollicitations des autorités communales.

Il examinera la situation des Seniors sous toutes les formes tant au point de vue moral que matériel.

Il s'agit de :

- Favoriser et appuyer toute initiative visant une véritable promotion de la personne âgée.
- Faire connaître les désirs, les aspirations, les droits des seniors.
- Faire prendre conscience aux seniors eux-mêmes qu'étant donné leur expérience et leur disponibilité, ils ont un rôle à jouer dans la commune et de susciter leur participation à tous les niveaux, tant politique que social et culturel, et ce, pour le mieux-être de tous.
- Envisager et communiquer sur les défis qui se posent dans le maintien de notre bien-être et de notre santé.
- S'appuyer sur les recommandations de l'enquête seniors réalisée dans le courant de la législature précédente

#### 2.1.3.3. Commissions issues de législations spécifiques

##### 2.1.3.3.1. Commission Consultative Communale de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM)

La CCATM intervient par voie d'avis au cours de la procédure d'élaboration de plusieurs documents d'urbanisme tels que le schéma de développement local (ex-schéma de structure communal), les schémas d'orientation locaux (ex-plans particuliers d'aménagement), les permis d'urbanisation, l'examen des demandes de permis d'urbanisme, les plans et projets liés à la mobilité, projets soumis par le Collège communal, selon les règles prévues dans le CODT ou sur initiative du Collège.

La commission est composée d'un président, de 12 membres effectifs (9 citoyens et 3 représentants du conseil) et de membres suppléants. Les citoyens qui composent

cette commission sont issus des différents villages de l'entité, représentent des intérêts et des compétences différents.

Nous avons décidé d'intégrer les missions de la Commission de Rénovation urbaine (CRU), consistant à suivre l'évolution de l'Opération urbaine du centre-ville, dans la CCATM.

Cela permet de penser la rénovation du centre-ville dans sa connexion avec le reste du territoire. La spécificité du centre de Genappe est effectivement d'être un croisement entre un axe Ouest/Est : Nivelles/Ottignies-LLN, et un axe Nord/Sud : Bruxelles/Charleroi. Il est donc important de considérer les aménagements du centre-ville, comme son contournement, dans la structure plus large du territoire et de la mobilité.

#### 2.1.3.3.2. Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

La Commission locale de développement rural est un organe participatif constitué pour toute la durée de l'opération de développement rural (ODR).

Elle est représentative de la population, composée d'habitants de la commune qui souhaitent s'investir dans l'ODR. Elle se compose de 40 membres maximums. Parmi ces membres, un quart peut être désigné au sein du Conseil Communal, les autres membres représentant les différents villages, les différentes classes d'âge et les différents milieux socio-économiques. Elle peut également se réunir par groupes de travail selon les projets en cours.

Elle a plusieurs missions :

- Servir de relais entre la population et les autorités communales, diffuser l'information qui concerne l'ODR.
- Assurer le suivi de la consultation de la population.
- Mettre en place des groupes de travail chargés d'approfondir une problématique, de proposer des solutions à un problème, de suivre des projets.
- Proposer une programmation des projets à introduire en conventions, accompagner l'exécution des projets et actions, en assurer le suivi.
- Dresser un rapport annuel de ses activités.

#### 2.1.3.3.3. Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale

Le Plan de cohésion sociale (PCS) poursuit deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous

Cette commission veillera à la coordination, la cohérence, l'articulation, la promotion et l'évaluation des actions menées dans le cadre du plan.

Elle est composée de représentants de la Ville et des partenaires avec lequel le PCS travaille : le CPAS, le Centre culturel, l'AMO Tempo, les Ateliers des Léz'arts, la Maison des jeunes, ... ainsi que les bénéficiaires de subsides dans le cadre de la cohésion sociale.

#### 2.1.3.3.4. Commission Communale de l'Accueil - CCA - Accueil Temps Libre – ATL

La commission est composée de représentants de la Ville, des écoles, des parents, de l'ONE et de différents opérateurs d'accueil.

L'objectif de cette commission est la coordination de l'accueil des enfants âgés de 2,5 à 12 ans durant leur temps libre et le soutien de l'accueil extrascolaire.

## 2.2. La supracommunalité

La supracommunalité est une opportunité pour renforcer les synergies et développer des projets d'envergure dépassant les frontières administratives de Genappe. En Brabant wallon, et plus particulièrement avec les communes voisines de Villers-la-Ville et Les Bons Villers au sein du GAL Pays des 4 Bras, la coopération peut se concentrer sur plusieurs axes :

- Maillage vert et biodiversité : en renforçant les corridors écologiques par la plantation de haies et la création de zones de biodiversité partagées et en développant des sentiers et itinéraires intercommunaux favorisant les connexions naturelles et accessibles aux citoyens.
- Économie locale et circuits courts : en soutenant les initiatives communes visant à promouvoir les produits locaux et à structurer une économie de proximité entre les communes et en soutenant l'organisation d'événements intercommunaux, comme la fête de la ruralité, pour renforcer les liens entre producteurs et consommateurs.
- Energie : en mutualisant les efforts pour des projets énergétiques, comme les initiatives liées à la biomasse, notamment en suivant de près l'étude que réalisera la Coopérative Greendyle sur la création d'une plateforme de production de plaquettes de bois (Ces plaquettes, produites localement, pourront servir de combustible aux chaudières biomasses locales).
- Culture et cohésion sociale : en soutenant le 38 pour continuer à développer des projets culturels transversaux (expositions, spectacles itinérants) permettant aux habitants des différentes communes de se rencontrer : Coopération Locale Artistique et Citoyenne. Cette initiative novatrice (la CLAC), portée par le 38, Carrefour culturel dans le cadre de la dynamique du GAL Pays des 4 Bras 2024-2027, ambitionne de revitaliser la vie culturelle et associative au sein des villages du territoire pour les 4 prochaines années.

- Gouvernance : en partageant les expertises administratives et techniques entre communes pour optimiser les ressources, en favorisant l'organisation de réunions régulières entre les élus et les acteurs locaux pour suivre et adapter les projets communs.

*Cette vision de la supracommunalité repose sur la solidarité, la durabilité et une gestion partagée des défis actuels et futurs. Elle permettra à Genappe et à ses partenaires de renforcer leur attractivité et leur résilience.*



## 3. LE VIVRE ENSEMBLE

### 3.1. Petite enfance

*Un accueil renforcé pour les tout-petits et un soutien aux familles*

*Par sa qualité de vie, Genappe est une commune attrayante pour les familles. Une centaine d'enfants ont trouvé une place d'accueil sur le territoire. La Ville a également été sélectionnée dans le cadre du Plan Cigogne, qui va permettre de créer 21 places supplémentaires.*

Nous voulons :

- Répondre aux besoins des familles en augmentant encore la capacité d'accueil.
- Lutter contre la précarité infantile.
- Soutenir la parentalité dans toutes ses dimensions (monoparentalité, ateliers de soutien selon des thématiques, animations, etc.).
- Veiller à plus de synergies avec le CPAS. Par exemple, entre les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville et celle du CPAS.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) : Réduction des inégalités (#10)**

## 3.2. Enseignement

### *Des écoles de qualité et de proximité, au cœur des villages*

Genappe compte 9 écoles fondamentales et une école secondaire, offrant une diversité des structures éducatives et des approches pédagogiques, sur l'ensemble du territoire, et toujours dans un esprit « école de village ». Plusieurs dépenses ont été réalisées dans les écoles communales : le développement de classes numériques (installation de tableaux interactifs), des rénovations (cours, toilettes, châssis, toitures, etc.).

Nous voulons :

- Préserver l'esprit « École de village ».
- Soutenir les écoles dans le bien-être des élèves (lutte contre le harcèlement, attention particulière aux troubles de l'apprentissage et du comportement, « banc solidaire », etc.).
- Encourager la remédiation et soutenir les écoles de devoirs pour lutter contre l'échec scolaire.
- Encourager l'apprentissage des langues.
- Développer l'offre d'activités extra-scolaires.
- Veiller à la qualité des repas servis dans nos écoles, en favorisant les circuits-courts.
- Collaborer avec l'ensemble des réseaux présents sur le territoire.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Accès à une éducation de qualité (#4), Réduction des inégalités (#10).

## 3.3. Jeunesse

### *Des espaces et initiatives pour une jeunesse dynamique et bien dans son territoire*

En 6 ans, tous les engagements de la majorité en place en matière de jeunesse ont été réalisés : développement de la Maison de jeunes (avec de nouveaux locaux), soutien aux mouvements de jeunesse par la mise à disposition d'infrastructures, collaboration avec l'AMO Tempo, etc.

Nous voulons :

- Créer des lieux de rencontre inclusifs pour les jeunes.
- Soutenir la Maison de Jeunes dans l'organisation d'événements décentralisés dans les villages.
- Soutenir la tenue d'une journée inter mouvements de jeunesse
- Accompagner la création d'une unité scout à Glabais.
- Poursuivre les plaines de vacances pour enfants et adolescents.

- Impliquer les jeunes dans la vie communale par des actions citoyennes, en collaboration avec le 38, la MJ et le GAL Pays des 4 Bras. La fiche « Les Jeunes du P4B », portée par le 38 encourage les jeunes à participer à la vie associative et publique des communes du GAL.
- Poursuivre le Conseil communal des Enfants.
- Initier un Conseil communal des Jeunes, en collaboration avec le 38 et la MJ.
- Multiplier les collaborations avec l'AMO Tempo, dans le cadre d'actions de prévention.

### **Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) : Égalité entre les sexes (#5)**



## **3.4. Aînés**

*Une ville solidaire où nos aînés restent acteurs de leur quotidien*

*Les Aînés représentent une partie importante de la population de Genappe (près de 20% de la population a plus de 65 ans). C'est une catégorie qui reste active, qui participe à la vie sociale, culturelle et commerciale de la Commune, et qui a certainement beaucoup de choses à partager. La Ville a mené une grande enquête auprès de cette population, et nous souhaitons mettre en œuvre les recommandations de cette enquête.*

Forts des résultats de l'enquête Séniors réalisée au cours de la mandature précédente, nous voulons :

- Lutter contre l'isolement des Aînés en :
  - Favorisant l'entraide intergénérationnelle.

- Organisant des marches pour découvrir le territoire et passer un moment convivial (ceci fait d'ailleurs l'objet de la fiche PST proposée par la Commission des seniors lors de l'évaluation du PST en juin 2024).
  - Poursuivant et multipliant les activités culturelles, festives et sportives pour les Aînés, en particulier en journée. La Commission des seniors s'est appuyée sur l'enquête senior pour insister sur la mise en place d'activités culturelles à destination des seniors en journée. D'autre part, ceux-ci souhaitent intégrer des représentants de cette catégorie de la population au CA du 38.
  - Continuant à soutenir l'asbl « Coup de pouce ».
  - Créant un réseau de Voisins-relais visitant les Aînés de leur rue, de leur quartier.
- Consulter régulièrement les aînés via la création d'un Conseil consultatif des Aînés.
  - Soutenir le maintien à domicile, par un soutien aux aidants proches.
  - Encourager la création d'une maison de repos, en partenariat avec les secteurs public, privé ou associatif.
  - Lutter contre la fracture numérique. Pour cela, la création d'un Espace Public Numérique (EPN) est envisagée. Cela nécessiterait un local, du matériel (subsidé) et un animateur. Nous proposons de nous appuyer sur le monde associatif, et, pour financer en partie le projet, sur l'organisation de stages numériques.
  - Collaborer à la création d'un Centre d'accueil de jour pour personnes dépendantes.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Accès à la santé (#3), Villes et communautés durables (#11).

### 3.5. Action sociale

#### *Une solidarité active pour un territoire plus inclusif*

L'action sociale est menée conjointement par le CPAS et par le Plan de Cohésion sociale (PCS). Ces deux structures visent, en synergie, à assurer à toute personne, l'égalité des chances, l'équité et l'accès aux divers droits fondamentaux.

Nous voulons :

- En soutien aux familles :
  - Soutenir les ménages monoparentaux.
  - Poursuivre la lutte contre la pauvreté infantile.
  - Préserver les familles du surendettement, par des actions d'éducation et de soutien : ateliers, tables de discussions, économies d'énergie, etc.).
  - Développer une politique de suivi global en matière de logement, collaborer avec Notre Maison et, dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation, négocier, dans le cadre des

charges d'urbanisme, la cession d'un terrain ou d'un logement dans le but d'augmenter le parc de logements à loyer modéré et d'atteindre 5% de logements publics.

- Développer le Service d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA).
- En soutien à l'emploi :
  - Privilégier l'insertion socioprofessionnelle.
  - Continuer à privilégier, dans le cadre de la gestion du patrimoine du CPAS, l'octroi de terres agricoles aux jeunes agriculteurs et agricultrices de Genappe.
  - Poursuivre la cohésion sociale et la mixité sociale.
- En soutien à la cohésion sociale :
  - Poursuivre la collaboration avec le 38 par les « Rout'Arts de la Culture ».
  - Soutenir « Le P'tit Resto » et diversifier ses activités.
  - Promouvoir le service de repas à domicile.
  - Poursuivre la lutte contre le racisme et les discriminations.
  - Créer un « Mérite citoyen », au même titre que le « Mérite sportif », afin de récompenser les citoyens et citoyennes qui auraient un comportement exemplaire, par exemple en matière de propreté, de protection de la nature, d'entraide, de cohésion sociale, etc.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Éradication de la pauvreté (#1), Réduction des inégalités (#10), Accès à des emplois décents (#8), Recours aux énergies renouvelables (#7), Consommation responsable (#12), Justice et paix (#16)



### 3.6. Culture- Associations et festivités

*Une culture vivante au cœur du tissu associatif et festif*

La culture et le tissu associatif de Genappe sont intimement liés et se renforcent mutuellement. Les nombreuses associations locales jouent un rôle essentiel dans l'animation du territoire, en organisant des événements culturels et festifs qui rassemblent habitants et visiteurs. Ainsi, des manifestations comme les festivals de musique, les expositions artistiques ou encore les représentations théâtrales bénéficient du soutien des associations locales, favorisant une offre culturelle riche et variée.

Le folklore et les traditions locales, portés par les associations et collectifs de citoyens, participent également à l'identité de la commune. Des événements tels que les fêtes de village, le carnaval et les célébrations historiques sont des moments privilégiés où culture et engagement associatif se rejoignent pour dynamiser la vie locale. Cette synergie permet de mettre en valeur les talents locaux, de préserver le patrimoine immatériel et d'attirer un public plus large autour de la culture genappienne.

Les infrastructures culturelles, comme les salles de réunion et les espaces d'exposition, sont mises à disposition des associations afin de leur permettre de proposer des activités diversifiées et accessibles. Ce soutien logistique renforce leur capacité à organiser des projets de qualité et à contribuer activement à la dynamique culturelle et festive de Genappe.

La mandature précédente a été marquée par la fusion de 4 structures culturelles, le Centre culturel, la Maison de jeunes, les Ateliers du Léz'Arts et le Relais du Visiteur, au sein du « 38 – Carrefour culturel ». Une belle réussite pour développer la Culture à Genappe. En parallèle, le Monty a continué à diversifier ses activités et est maintenant reconnu comme « tiers-lieu en ruralité ». De plus, le Monty dispose d'une salle de spectacle qui peut être mutualisée sous certaines conditions (voir la convention entre la Ville et le Monty). Enfin, comme cela est dit plus haut, les fêtes de village, le folklore local et le carnaval jouent un rôle vital pour se retrouver et animer nos villages.

Nous voulons :

- Délocaliser les activités culturelles du "38" Carrefour culturel au cœur des villages (via notamment le dispositif « La CLAC » - Coopération Locale Artistique et Citoyenne - Actions culturelles dans les villages)
- Développer les synergies avec le tissu associatif et culturel de Genappe : Le Monty, l'Académie, etc. (réunions régulières de concertation, etc.)
- Favoriser l'accès à la culture pour tous, entre autres grâce aux Art. 27.
- Favoriser un territoire inclusif et interculturel.
- Œuvrer au maintien, au développement et à la promotion du patrimoine culturel, matériel et immatériel.
- Favoriser une approche culturelle à l'école.
- Développer la lecture publique et plus spécifiquement pour les jeunes publics.
- Assurer le maintien de la bibliothèque à Glabais.
- Poursuivre l'organisation des Journées Louis XI, le Carnaval, etc.
- Favoriser la rencontre et l'échange par des démarches citoyennes, participatives et créatives.
- Soutenir les associations, par le prêt de matériel, des subventions, etc.
- Soutenir les activités festives (Apéros sur l'herbe, etc.).
- Unir nos forces avec d'autres partenaires (notamment le monde associatif et le monde culturel) pour renforcer les synergies dans l'organisation d'événements sur le territoire.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) : Réduction des inégalités (#10).**

### 3.7. Sport & Santé

#### *Le sport et la santé, piliers du bien-être à Genappe*

*Nous voulons considérer le sport comme un vecteur essentiel de la promotion de la santé. Genappe compte de nombreux clubs de sport. 2,3 millions ont été investis dans la construction et la rénovation d'infrastructures sportives. Nous souhaitons continuer le soutien à ces clubs et à toute nouvelle initiative en matière de sport et de santé.*

Nous voulons :

- Soutenir le projet de mutualisation d'une salle de sport porté par l'école NESPA.

- Soutenir l'accès au sport pour tous, et le développement des clubs sportifs de l'entité (événements, subventions, infrastructures).
- Équiper les salles de sport en réseaux Wifi et en capacités informatiques. Cela permettrait aussi d'en faire de véritables espaces de travail.
- Continuer les activités « Je cours pour ma forme » ainsi que « Je pédale pour ma forme », et créer « Je marche pour ma forme ».
- Soutenir tout projet de construction d'une nouvelle piscine à Genappe.
- Concrétiser la création d'un espace de convivialité multifonctionnel le long du Ravel, dans le centre de Genappe (dans le cadre de la rénovation de la rue Nicolas Lebrun).
- Soutenir l'asbl Soins de santé et l'organisation de conférences sur des thèmes liés à la santé.
- Développer l'éducation à la santé, dans les écoles, par le sport, par l'alimentation, etc.



**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) : Accès à la santé (#3)**

### 3.8. Bien-être animal

*Un engagement concret pour le respect et la protection des animaux*

La question du bien-être animal est portée par une part grandissante de la population. La qualité de vie de nos animaux domestiques est très importante.

Nous voulons :

- Poursuivre les aides à la stérilisation des chats domestiques ;
- Lutter contre la maltraitance animale ;
- Informer et sensibiliser la population au bien-être animal ;
- Organiser un salon sur le bien-être animal tous les 2 ans.



## 4. LE TERRITOIRE

### 4.1. Cadre de vie et urbanisme

*Un développement urbain, préservant la qualité de vie en milieu rural*

Nous voulons :

- Poursuivre, dans le cadre de la Rénovation urbaine, la dynamique des parcours urbains, à travers les différentes venelles du centre-ville.
- Concrétiser la réhabilitation de l'îlot Mintens. Ceci constitue une opportunité majeure pour renforcer l'attractivité commerciale et améliorer le cadre de vie du centre-ville de Genappe. Ce projet s'inscrit dans une vision globale de revitalisation urbaine, en veillant à optimiser l'intégration des nouvelles infrastructures dans leur environnement immédiat. La Ville pourra favoriser un aménagement mixte combinant logements, commerces et espaces publics conviviaux afin de recréer une dynamique commerciale attractive et adaptée aux besoins des habitants et visiteurs.



*L'intégration de commerces de proximité et de services dans l'îlot Mintens permettra d'enrichir l'offre actuelle et de compléter le mix commercial du centre-ville, répondant ainsi aux attentes identifiées dans le plan stratégique commercial. Une réflexion peut être menée pour améliorer la connexion de cet îlot avec le reste du*

*centre-ville via des aménagements de mobilité douce et une signalétique renforcée, facilitant ainsi les déplacements et la visibilité des nouveaux commerces tout en garantissant une attractivité renforcée et en favorisant les rencontres et la convivialité.*

- Encourager l'installation de nouveaux commerces en mettant en place un accompagnement spécifique pour les porteurs de projets et en soutenant les initiatives locales visant à dynamiser l'activité économique.
- Systématiser la création d'espaces publics de rencontres lors des projets immobiliers d'une certaine taille.
- Élaborer un 2ème Programme Communal de Développement Rural (PCDR), remplaçant le PCDR 2017-2027.

*Notre volonté est de suivre la Sarsi dans le développement de la reconversion de la Sucrerie : il est prévu d'y implanter une zone d'activité économique, des services et du logement. Nous souhaitons apporter la priorité à la zone d'activité économique et aux services*

- En lien avec le nouveau Schéma de Développement territorial (SDT), revoir le Schéma de Développement communal (SDC), en vue de :
  - Confirmer les « centralités » précédemment définies
  - Développer l'attractivité commerciale de l'entité
  - Intégrer la problématique des inondations

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Villes et communautés durables (#11), Lutte contre le changement climatique (#13).



## 4.2. Travaux

### *Des aménagements durables et résilients pour un territoire adapté aux défis de demain*

Le poste des Travaux reste un axe incontournable de nos dépenses au budget extraordinaire : nous continuerons à prévoir les budgets nécessaires aux entretiens annuels et aux réfections plus globales pour assurer un bon entretien de notre patrimoine et la sécurité des usagers.

Dans un contexte de changement climatique marqué par des épisodes de fortes chaleurs et des intempéries plus fréquentes, notre politique en matière de travaux vise à adapter durablement l'espace public en intégrant des principes de verdissement, de gestion des eaux, de biodiversité et de mobilité douce.

Pour un aménagement urbain favorable à la biodiversité et au climat, il s'agit :

- D'encourager la végétalisation des espaces publics, en privilégiant la plantation d'arbres adaptés aux conditions climatiques futures pour créer des îlots de fraîcheur, notamment sur les places et le long des voiries.
- D'intégrer systématiquement des trames vertes et bleues dans les nouveaux aménagements afin de renforcer la biodiversité locale et de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbaine.
- De développer des projets de désimperméabilisation, en remplaçant certaines surfaces asphaltées par des matériaux drainants et des aménagements paysagers capables d'absorber les eaux de pluie.
- De collaborer avec les associations environnementales et les citoyens pour encourager le développement de jardins urbains, de toitures végétalisées et de haies champêtres sur l'espace public et privé.

Pour des infrastructures plus résilientes et durables, il s'agit :

- De prioriser l'utilisation de matériaux durables dans les travaux d'infrastructure afin de réduire l'empreinte carbone des chantiers.
- D'intégrer des principes de gestion intégrée des eaux pluviales, en favorisant la création de noues, de bassins d'infiltration et de toitures végétalisées pour limiter le risque d'inondation et d'érosion des sols.
- De développer une stratégie énergétique pour les infrastructures communales, en poursuivant la rénovation énergétique des bâtiments publics et en faisant la promotion des sources d'énergies renouvelables (panneaux solaires, biomasse locale).

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Villes et communautés durables (#11), Recours aux énergies renouvelables (#7), Lutte contre le changement climatique (#13), Protection de la faune et de la flore terrestres (#15).

## 4.3. Mobilité

### *Une mobilité repensée pour un territoire plus apaisé*

- Mettre à jour le « Plan de Mobilité », du centre-ville et des villages, afin de développer une vision intégrée de la mobilité piétonne, cycliste, motorisée, équestre, ainsi que l'intermodalité et les déplacements à la demande. Plus précisément :
  - Encourager des solutions de mobilité douce et partagée, en intégrant davantage de voies piétonnes, des rues cyclables et des espaces de stationnement pour vélos en centre-ville et aux abords des infrastructures publiques.
  - Encourager l'usage des voitures partagées et en maîtriser les coûts en continuant leur installation à proximité de centres névralgiques comme les mobipôles. (En collaboration avec l'opérateur, des incitants financiers pourraient être mis en place sous forme d'abonnements avantageux ou d'offres promotionnelles pour encourager l'adoption de cette solution- en parallèle, des partenariats pourraient être noués avec d'autres niveaux de pouvoirs afin de limiter les coûts d'investissement et d'exploitation-la Ville pourrait à l'avenir optimiser son propre parc de véhicules en rendant certaines voitures communales accessibles aux citoyens en dehors des heures de service).
  - Élaborer un « Plan trottoirs », permettant d'identifier les lieux où ceux-ci sont manquants, insuffisants ou à refaire (mettre l'accent sur leur entretien, leur élargissement). Ce plan permettra d'améliorer le confort et l'accessibilité des espaces publics en identifiant des lieux où des bancs et des espaces ombragés (ou autres aménagements) sont à prévoir.
  - Poursuivre le développement d'un réseau cyclable structurant en sécurisant et en interconnectant les itinéraires existants. Développer la mobilité active avec des aménagements spécifiques et sécuriser les aménagements existants, notamment grâce au Plan d'investissement Wallonie cyclable (PIWACY), et au Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI).
  - Étudier la faisabilité d'un projet de « Navettes » entre villages de l'entité.
  - Poursuivre l'implication des citoyens et citoyennes dans les commissions.
  - Intégrer la nouvelle donne de la présence de l'école NESPA au centre-ville (600 élèves et 60 professeurs) et du développement du projet I-Dyle
- Poursuivre l'entretien et la valorisation des sentiers par nos services, en partenariat avec le monde associatif, ou des citoyens lorsque cela est possible.



- Compléter les dispositifs de sécurité routière existants (radars préventifs et répressifs).

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Villes et communautés durables (#11), Recours aux énergies renouvelables (#7), Lutte contre le changement climatique (#13), Accès à la santé (#3).

#### 4.4. Propreté & gestion des déchets

*Une ville plus propre et plus responsable dans la gestion de ses déchets*

- Poursuivre la mise en œuvre du « Plan local de propreté », notamment :
  - En mettant en valeur les « Ambassadeurs Propreté » de la Commune.
  - En sensibilisant à la diminution des déchets par une large campagne de communication.
- Lutter contre les incivilités environnementales (déchets clandestins, etc.).
- Poursuivre le recours au cheval de trait pour le ramassage des déchets sur le Ravel, en collaboration avec une asbl à finalité sociale.
- Soutenir l'aménagement par l'InBW d'un nouveau parc à containers.
- Poursuivre la mise en place de conteneurs à verre enterrés.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Villes et communautés durables (#11), Lutte contre le changement climatique (#13), Protection de la faune et de la flore terrestres (#15).

#### 4.5. Sécurité

*Une commune sécurisée, où chacun se sent en confiance*

- Donner une plus grande visibilité aux agents de quartier.
- Soutenir la création et le fonctionnement des Partenariats locaux de Prévention (PLP).
- Rappeler à la Région wallonne ses responsabilités en matière de sécurisation des voiries régionales (Traversée de Genappe, rond-point du Colruyt, carrefour de Baisy-Thy, etc.).

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Villes et communautés durables (#11), Justice et paix (#16).

## 4.6. Eau

### *Une ressource précieuse à préserver pour les générations futures*

- Créer un véritable « maillage bleu » par une mise en valeur de la Dyle, et des différents cours d'eau, dans l'entité.
- Poursuivre l'entretien et la gestion des cours d'eau, et poursuivre le partenariat avec l'ASBL « Aer Aqua terra ».
- Poursuivre les aménagements anti-inondations et anti-érosion des sols, en partenariat avec les agriculteurs.
- Poursuivre l'assainissement du réseau d'égouttage.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Protection de la faune et de la flore aquatiques (#14), Accès à l'eau salubre et à l'assainissement (#6).

## 4.7. Environnement

### *Un engagement fort pour un environnement préservé et valorisé*

- En collaboration avec Kick Belgium, créer une structure englobant l'ensemble des initiatives visant à protéger et favoriser la biodiversité. Exemple : un « Plan local de développement de la biodiversité ».
- En collaboration avec Environnement Dyle, favoriser l'accès du grand public à la Réserve naturelle
- Gestion différenciée des espaces verts (prairies fleuries, fauchage tardif, ...)
- Verdurisation des espaces publics
- Problématique des déchets : quelle collaboration pouvons-nous mettre en place avec l'intercommunale pour la gestion de nos déchets : augmenter les points d'apports volontaires, mise en place d'une politique zéro déchets sur le territoire, bulles à verre enterrées, ...

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Lutte contre la faim (#2), Villes et communautés durables (#11), Lutte contre le changement climatique (#13), Protection de la faune et de la flore aquatiques (#14), Protection de la faune et de la flore terrestres (#15).



## 4.8. Agriculture

*Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe, soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir*

- En collaboration avec la Commission agriculture et d'autres acteurs dont notamment le GAL du Pays des 4 bras, soutenir les pistes de diversification et la création de nouvelles filières de production et de commercialisation des produits de l'agriculture locale.
- Poursuivre le dialogue entre agriculteurs et habitants, par l'organisation de rencontres, et la communication sur le métier d'agriculteur et sur les expertises développées sur le territoire, comme initié avec la campagne « Genappe Ma Terre ».
- Être un soutien aux agriculteurs face à la charge administrative, en créant un guichet ou une permanence administrative (à l'instar des permanences relatives aux déclarations fiscales).
- Donner la priorité, dans le cadre du bail à ferme, aux jeunes agriculteurs et agricultrices de Genappe.
- Réaliser un « maillage vert » avec la plantation de haies, sur le domaine communal, et sur le domaine privé, en partenariat avec les agriculteurs et le GAL du Pays des 4 Bras.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Lutte contre la faim (#2), Innovation et infrastructures (#9), Villes et communautés durables (#11), Lutte contre le changement climatique (#13), Protection de la faune et de la flore aquatiques (#14), Protection de la faune et de la flore terrestres (#15).



## 4.9. Énergie :

### *Une transition énergétique ambitieuse et réaliste, basée sur les atouts du territoire*

Dès 2017, la Ville de Genappe s'est engagée, dans le cadre de la Convention des Maires, et via son Plan Energie-Climat, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GAS) de 30% d'ici 2030. En cours de mandature, cet objectif a été revu à la hausse : 55% de GAS en moins d'ici 2030.

De nombreux projets, touchant à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, à la rénovation des logements, à la mobilité, aux circuits-courts, et aux énergies renouvelables ont été entrepris. L'objectif est de poursuivre avec des mesures ambitieuses permettant d'atteindre l'objectif de réduction en 2030, c'est-à-dire en fin de cette nouvelle mandature.

Pour cela, nous voulons :

- Poursuivre les aides aux économies d'énergie : audit, conseils, primes, prêt de matériel, projet CORENOVE (Voir les discussions en cours avec le CPAS de Genappe pour faire connaître le dispositif CORENOVE aux AS et aux Aides familiales), etc.
- Développer le Guichet Énergie.
- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Favoriser et développer le potentiel de mixité énergétique sur le territoire (notamment soutien au projet de la coopérative Greendyle et veiller à la participation citoyenne dans les investissements énergétiques réalisés par des acteurs privés sur notre territoire – exemple : station de biométhanisation à Fonteny, éoliennes).
- Soutenir la création de parking de covoiturage.
- Poursuivre le Plan Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.
- Continuer le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques dans les lieux publics équipés de panneaux solaires et fixer un prix du kWh attractif pour l'utilisateur qui engendre une recette pour les finances communales
- Développer le réseau de voitures partagées électriques.
- Continuer les investissements dans l'éclairage LED.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Lutte contre le changement climatique (#13), Recours aux énergies renouvelables (#7), Innovation et infrastructures (#9).

## 4.10. Économie et Tourisme :

### *Un dynamisme économique et touristique au service du territoire*

#### 4.10.1. Dynamisation du commerce local et des circuits courts

- Soutenir l'installation de nouveaux commerces de proximité, de commerces « de niche » et de commerces répondant aux besoins du territoire.
  - Mise en œuvre, dans le centre-ville, du Plan stratégique commercial élaboré durant cette mandature.
  - Mise à disposition de surfaces commerciales de lancement pour de nouveaux commerces répondant à des critères communaux.
- Poursuivre le soutien aux producteurs locaux, entre autres avec le « Marché des producteurs et artisans locaux ».
- Promouvoir activement les commerces locaux dans le Journal de Genappe et sur les plateformes numériques de la commune.
- Accompagner, dans les négociations avec les parties prenantes, la création d'une zone d'activité économique à destination des PME et artisans, notamment sur le site de la Sucrerie.



#### 4.10.2. Tourisme et mise en valeur du patrimoine

- Développer un « Centre du Visiteur », sur le site de la sucrerie. Ce centre constituerait un point d'accueil pour des visites valorisant le passé industriel de Genappe (sucrerie, industries liées à la Dyle, etc.) et ses atouts naturels : la plus grande réserve naturelle du Brabant wallon, la qualité paysagère, la biodiversité, etc.
- Développer un programme de tourisme vert et patrimonial, en mettant en avant les itinéraires de randonnée, les circuits de découverte et les sites emblématiques de la commune.

- Soutenir la rénovation et la mise en valeur du petit patrimoine dans les villages pour renforcer l'identité locale et l'attractivité touristique (Poursuivre l'action « Adopte ton patrimoine »).
- Soutenir le folklore local en soutenant les initiatives et en intégrant de nouveaux événements festifs
- Perpétuer le devoir de mémoire en partenariat avec le Cercle d'histoire et le Relais des visiteurs.
- Valoriser le patrimoine immatériel et encourager la transmission des savoir-faire artisanaux et culturels locaux

Grâce à ces actions, Genappe pourrait se positionner comme une commune alliant dynamisme économique et mise en valeur de son patrimoine, tout en intégrant les principes de durabilité et de participation citoyenne.

**Liens avec Objectifs du Développement durable (ODD) :** Accès à des emplois décents (#8), Innovation et infrastructures (#9).



## 5. Déclaration de politique communale et Objectifs du Développement Durable

Nous avons fait le choix d'intégrer les ODD à notre Déclaration de Politique communale. Seize d'entre eux ont pu l'être.

L'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans notre Déclaration de Politique communale est un choix stratégique qui nous semble pertinent. En effet, les pouvoirs locaux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des ODD pour les raisons suivantes.

Les villes et communes sont les premières institutions publiques en contact direct avec la population. Elles sont les mieux placées pour adapter les objectifs globaux aux réalités locales et répondre concrètement aux besoins des citoyens en matière de mobilité, logement, emploi, inclusion sociale, environnement et gouvernance démocratique.

Les communes ont des compétences clés qui touchent directement aux 16 ODD intégrés dans notre déclaration, notamment en matière de :

- **Transition écologique** (gestion des espaces verts, réduction des déchets, mobilité durable, énergies renouvelables)
- **Cohésion sociale et lutte contre les inégalités** (accès au logement, politiques de jeunesse, soutien aux personnes précarisées)
- **Économie locale et emploi** (soutien aux commerces, circuits courts, promotion d'un développement économique durable)
- **Gouvernance et participation citoyenne** (démocratie participative, transparence des décisions, digitalisation inclusive)

Les villes et communes ont la capacité d'expérimenter des solutions innovantes et d'être des modèles de transition durable en intégrant les ODD dans leurs politiques publiques. Elles peuvent impulser des changements de comportements en sensibilisant et en impliquant les citoyens, les associations et les entreprises locales.

Le succès des ODD repose sur une approche collective. Les pouvoirs locaux peuvent créer des synergies entre les différents niveaux de pouvoir, mais aussi avec le secteur privé, le monde associatif et la société civile pour accélérer la transition vers un modèle plus durable et résilient.

Enfin, en intégrant les ODD à la Déclaration de Politique communale, nous souhaitons inscrire notre action dans une vision à long terme.

En résumé, les communes sont des acteurs incontournables du développement durable. Elles transforment les ambitions internationales en réalités locales, au bénéfice direct des citoyens et des générations futures.

Le tableau suivant permet au lecteur de se familiariser avec notre approche.

| OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE         | DESCRIPTION                                                                                                                   | STRATÉGIE<br>(« A Genappe, nous répondrons à cet objectif par ... »)                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. <b>Éradication de la pauvreté</b>       | Éliminer complètement l'extrême pauvreté pour tous dans le monde entier d'ici à 2030.                                         | — <i>Une solidarité active pour un territoire plus inclusif</i> (ACTION SOCIALE)                                                                                                                                                                 |
| 2. <b>Lutte contre la faim</b>             | Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. | — <i>Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe, soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir</i> (AGRICULTURE)<br>— <i>Un engagement fort pour un environnement préservé et valorisé</i> (ENVIRONNEMENT)          |
| 3. <b>Accès à la santé</b>                 | Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges.                         | — <i>Une ville solidaire où nos aînés restent acteurs de leur quotidien</i> (AÎNÉS)<br>— <i>Le sport et la santé, piliers du bien-être à Genappe</i> (SPORT & SANTÉ)<br>— <i>Une mobilité repensée pour un territoire plus apaisé</i> (MOBILITÉ) |
| 4. <b>Accès à une éducation de qualité</b> | Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions | — <i>Des écoles de qualité et de proximité, au cœur des villages</i> (ENSEIGNEMENT)                                                                                                                                                              |

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                     | équitable tout au long de la vie.                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 5. <b>Égalité entre les sexes</b>                   | Parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes.                                                                                                                                                             | — <i>Des espaces et initiatives pour une jeunesse dynamique et bien dans son territoire</i> (JEUNESSE)                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 6. <b>Accès à l'eau salubre et l'assainissement</b> | Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable.                                                                                                                                          | — <i>L'eau : une ressource précieuse à préserver pour les générations futures</i> (EAU)                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 7. <b>Recours aux énergies renouvelables</b>        | Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.                                                                                                                                   | — <i>Une transition énergétique ambitieuse et réaliste, basée sur les atouts du territoire</i> (ÉNERGIE)<br>— <i>Des aménagements durables et résilients pour un territoire adapté aux défis de demain</i> (TRAVAUX)<br>— <i>Une mobilité repensée pour un territoire plus apaisé</i> (MOBILITÉ)<br>— <i>Une solidarité active pour un territoire plus inclusif</i> (ACTION SOCIALE) |
| 8. <b>Accès à des emplois décents</b>               | Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.                                                                                                                  | — <i>Une solidarité active pour un territoire plus inclusif</i> (ACTION SOCIALE)<br>— <i>Un dynamisme économique et touristique au service du territoire</i> (ÉCONOMIE & TOURISME)                                                                                                                                                                                                   |
| 9. <b>Innovation et infrastructures</b>             | Soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent, favoriser le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) et permettre | — <i>Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe, soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir</i> (AGRICULTURE)<br>— <i>Une transition énergétique ambitieuse et réaliste, basée sur les atouts du territoire</i> (ÉNERGIE)                                                                                                                            |

|                                           |  |                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                           |  | l'accès de tous aux nouvelles technologies.                                                   | — <i>Un dynamisme économique et touristique au service du territoire</i> (ÉCONOMIE & TOURISME)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>10. Réduction des inégalités</b>       |  | Réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun.                                   | — <i>Un accueil renforcé pour les tout-petits et un soutien aux familles</i> (PETITE ENFANCE)<br>— <i>Des écoles de qualité et de proximité, au cœur des villages</i> (ENSEIGNEMENT)<br>— <i>Une solidarité active pour un territoire plus inclusif</i> (ACTION SOCIALE)<br>— <i>Une culture vivante au cœur du tissu associatif et festif</i> (CULTURE, ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>11. Villes et communautés durables</b> |  | Créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables. | — <i>Un développement urbain, préservant la qualité de vie en milieu rural</i> (CADRE DE VIE ET URBANISME)<br>— <i>Des aménagements durables et résilients pour un territoire adapté aux défis de demain</i> (TRAVAUX)<br>— <i>Une mobilité repensée pour un territoire plus apaisé</i> (MOBILITÉ)<br>— <i>Une commune sécurisée, où chacun se sent en confiance</i> (SÉCURITÉ)<br>— <i>Une ville solidaire où nos aînés restent acteurs de leur quotidien</i> (ÂÎNÉS)<br>— <i>Une ville plus propre et plus responsable dans la gestion de ses déchets</i> (PROPRETÉ & GESTION DES DÉCHETS)<br>— <i>Un engagement fort pour un environnement préservé et valorisé</i> (ENVIRONNEMENT)<br>— <i>Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe,</i> |

|                                                             |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                             |                                                                                                                                                                                                        | <i>soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir</i><br>(AGRICULTURE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>12. Consommation responsable</b>                         | Instaurer des modes de consommation et de production durables : éviter le gaspillage, diminuer les déchets et les biens de consommation (livres, vêtements...) en réduisant, réutilisant et recyclant. | — <i>Une solidarité active pour un territoire plus inclusif</i><br>(ACTION SOCIALE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>13. Lutte contre le changement climatique</b>            | Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences.                                                                                                    | — <i>Un développement urbain, préservant la qualité de vie en milieu rural</i> (CADRE DE VIE & URBANISME)<br>— <i>Des aménagements durables et résilients pour un territoire adapté aux défis de demain</i> (TRAVAUX)<br>— <i>Une mobilité repensée pour un territoire plus apaisé</i> (MOBILITÉ)<br>— <i>Une ville plus propre et plus responsable dans la gestion de ses déchets</i> (PROPRETÉ & GESTION DES DÉCHETS)<br>— <i>Un engagement fort pour un environnement préservé et valorisé</i> (ENVIRONNEMENT)<br>— <i>Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe, soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir</i> (AGRICULTURE)<br>— <i>Une transition énergétique ambitieuse et réaliste, basée sur les atouts du territoire</i> (ÉNERGIE) |
| <b>14. Protection de la faune et de la flore aquatiques</b> | Conserver et exploiter de manière durable les                                                                                                                                                          | — <i>Un engagement fort pour un environnement préservé et valorisé</i> (ENVIRONNEMENT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                             | océans, les mers et les ressources marines.                                                                                                                                                                                                                                                         | — <i>Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe, soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir</i> (AGRICULTURE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>15. Protection de la faune et de la flore terrestres</b> | Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. | — <i>Des aménagements durables et résilients pour un territoire adapté aux défis de demain</i> (TRAVAUX)<br>— <i>Un engagement fort pour un environnement préservé et valorisé</i> (ENVIRONNEMENT)<br>— <i>Une ville plus propre et plus responsable dans la gestion de ses déchets</i> (PROPRETÉ & GESTION DES DÉCHETS)<br>— <i>Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe, soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir</i> (AGRICULTURE) |
| <b>16. Justice et paix</b>                                  | Promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.                                                                                                                                               | — <i>Une solidarité active pour un territoire plus inclusif</i> (ACTION SOCIALE)<br>— <i>Une commune sécurisée, où chacun se sent en confiance</i> (SÉCURITÉ)                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>17. Partenariats pour les objectifs mondiaux</b>         | Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.                                                                                                                                                                                   | <i>Cet objectif dépasse la dimension communale</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Source : « 15 minutes pour comprendre les Objectifs de développement durable (ODD) », UNICEF France : [https://www.unicef.fr/sites/default/files/fiche\\_thematique\\_odd.pdf](https://www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique_odd.pdf)

A la lecture de ce tableau, on voit que les Objectifs du développement durable les plus en lien avec la Déclaration de politique communale sont "Villes et développement durables" et "Lutte contre le réchauffement climatique".

Et dans le sens inverse, les chapitres de la DPG qui renvoient au plus grand nombre d'objectifs du développement durable sont l'**Agriculture** (en lien avec 6 ODD) et l'**Action sociale** (en lien avec 6 ODD également).

Ce sont deux points forts de cette législature : Une agriculture locale, considérée comme un atout essentiel de Genappe, soutenue par la Ville et tournée vers l'avenir, et Une solidarité active pour un territoire plus inclusif.



## 6. Un fonctionnement interne modernisé et performant

Afin de garantir une administration communale efficace, réactive et adaptée aux défis contemporains, nous plaçons l'amélioration de notre fonctionnement interne au cœur de notre action.

Le Comité de Direction (CODIR) jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre de cette dynamique. En collaboration étroite et en complémentarité avec le Collège communal, il favorisera une gestion administrative cohérente et proactive, garantissant une traduction efficace des décisions politiques en actions concrètes. Son rôle de coordination sera renforcé pour fluidifier les processus internes et assurer un meilleur accompagnement des équipes.

Le bien-être du personnel et la qualité des infrastructures constituent également une priorité. Nous mettrons en place des actions visant à améliorer la sécurité des agents communaux et à renforcer leur qualité de vie au travail, notamment par des conditions de travail adaptées, des espaces fonctionnels et une écoute attentive des besoins du personnel.

Dans un monde en constante évolution, nous poursuivrons la digitalisation de notre administration en intégrant les opportunités offertes par l'intelligence artificielle. Cette transition se fera avec un souci constant du respect des principes éthiques et des réglementations en matière de protection des données (RGPD), garantissant une utilisation responsable des nouvelles technologies au service des agents communaux et des citoyens.

- Pour les agents communaux : La digitalisation visera à faciliter la transversalité entre les services communaux, en favorisant une meilleure coordination et en garantissant une gestion plus efficiente des ressources. La majorité poursuivra la recherche de solutions numériques intégrées contribuant à fluidifier les échanges entre les différents services administratifs et les élus, mais aussi avec les partenaires locaux, qu'ils soient associatifs ou économiques.
- Pour les citoyens : Tout en étant bien conscient que le contact humain, entre les citoyens et leur administration, est essentiel et doit être garanti, nous rechercherons des solutions digitales permettant un accès simplifié et optimisé aux services publics.

Une gestion des ressources humaines efficace et performante est indispensable pour assurer la continuité et la qualité du service public. Nous travaillerons à l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière, en favorisant le développement des compétences, la formation et la mobilité interne. Dans ce cadre,

nous veillerons également à rendre la fonction publique plus attractive, en valorisant les métiers communaux et en développant des politiques de recrutement et de fidélisation adaptées aux besoins actuels et futurs.

Enfin, nous souhaitons renforcer les synergies entre la Ville et le CPAS afin d'optimiser l'offre de services à la population. Une meilleure coordination entre ces deux entités permettra de mutualiser certaines ressources, d'harmoniser les pratiques et d'assurer un accompagnement plus efficace des citoyens les plus fragilisés.

À travers ces engagements, nous visons une administration locale moderne, humaine et performante, capable de répondre aux attentes de la population tout en garantissant un cadre de travail dynamique et épanouissant pour son personnel.

## 7. Conclusion

Madame et Monsieur les Conseillers,

La Déclaration de Politique communale que nous vous présentons s'inscrit dans la continuité des engagements pris lors de la précédente mandature, tout en intégrant de nouvelles ambitions pour faire face aux défis de demain.

Elle repose sur une volonté claire : garantir un développement harmonieux de notre commune, en associant transition écologique, dynamisme économique et renforcement de la cohésion sociale. Nous avons à cœur d'assurer des services de qualité à l'ensemble de nos citoyens, tout en veillant à une gestion responsable et rigoureuse des finances communales.

Cette déclaration fixe le cap, mais sa mise en œuvre nécessitera un travail collectif et concerté. La prochaine étape sera l'élaboration du Programme Stratégique Transversal, qui viendra traduire ces orientations en actions concrètes, planifiées et adaptées aux réalités budgétaires et territoriales. Un Comité de Pilotage du PST a été créé pour assurer, de manière collaborative entre l'Administration et le Collège, la rédaction, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de cet outil central de la politique communale.

Nous comptons sur l'engagement de chacune et chacun pour faire de ce projet une réussite et invitons l'ensemble des acteurs communaux – élus, associations, citoyens et entreprises locales – à contribuer activement à la construction de l'avenir de notre commune.

12 objectifs stratégiques (OS) pour le PST :

1. Renforcer la participation citoyenne et favoriser l'implication des citoyens, des associations et des entreprises locales dans les projets communaux
2. Garantir un cadre de vie harmonieux, alliant rénovation urbaine et préservation du cadre rural
3. Promouvoir un espace public sécurisant, accueillant et convivial
4. Soutenir une agriculture locale, innovante et tournée vers l'avenir
5. Favoriser une dynamique de cohésion sociale et de mixité intergénérationnelle
6. Assurer la qualité et l'accès équitable aux services essentiels (petite-enfance, enseignement, prise en charge des seniors, aide à la personne, etc.)
7. Soutenir un dynamisme économique local, créateur d'emplois, et basé sur les atouts du territoire
8. Dynamiser la vie culturelle et associative locale
9. Favoriser une mobilité fluide, sécurisée, et interconnectée
10. Préserver et valoriser la biodiversité locale
11. Mener une politique de transition énergétique locale ambitieuse
12. Adapter le territoire aux défis climatiques et environnementaux

Notre vision :

Notre commune se veut un territoire dynamique, qui :

- Favorise une gouvernance participative, impliquant citoyens, associations et acteurs économiques dans les décisions qui façonnent l'avenir du territoire.
- Privilégie la qualité de vie, en offrant un cadre de vie harmonieux et des services de proximité adaptés aux besoins de ses citoyens.
- Réussit le vivre ensemble, en favorisant la cohésion sociale, la rencontre et la solidarité.

- Relève ses enjeux territoriaux, environnementaux et climatiques, grâce à des projets innovants, et aux ressources naturelles, économiques et humaines du territoire
- Soutient l'économie locale, l'agriculture familiale, et les commerces de proximité
- Maintien son identité, en valorisant son passé et ses atouts pour aller de l'avant.

Genappe, une commune tournée vers l'avenir !